



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

Paris, le 31 mai 2024

*Direction des ressources humaines  
Service Développement professionnel et conditions de  
travail  
Sous-direction des politiques sociales, de la prévention  
et de la protection sociale complémentaire*

**Le directeur des ressources humaines**

**à**

**Monsieur le Directeur du BEATT**

**Objet :** rapport final du BEATT sur la collision entre un véhicule léger et une saleuse survenue le 12 décembre 2021 à NESPOULS (19)

**Référence :** votre courrier du 25 juillet 2023

Veillez trouver ci-après mes observations sur l'analyse et les recommandations contenues dans le rapport cité en objet.

En préliminaire, je vous renouvelle mes remerciements pour ce rapport final. À l'instar de sa version provisoire, ce document a fait l'objet d'une relecture attentive de mes équipes en charge de la prévention des risques professionnels. Ses conclusions ont également fait l'objet d'un nouvel échange avec la DMR.

Vous mettez l'accent sur le fait que très probablement, le conducteur de la saleuse, ne portait pas de ceinture de sécurité, et vous me recommandez, en lien avec la DGITM et en y associant notamment des experts en psychologie et en facteurs organisationnels et humains, de conduire un travail d'analyse visant à identifier les raisons de cette absence de port par les agents d'exploitation des DIR. L'objectif serait, sur la base des conclusions de cette analyse, d'engager ensuite des actions de sensibilisation des agents d'exploitation à la nécessité du port de la ceinture de sécurité.

Comme je vous le précisais dans mon courrier du 17 juillet 2023, consécutivement au décès d'agents en service de la DIR Centre-Est en mai 2022, Mme Pompili puis M. Beaune se sont engagés à faire évaluer la politique de prévention de l'accidentologie dans les DIR afin d'identifier, au-delà des nombreuses actions déjà menées, les pistes de travail complémentaires que le ministère pourrait actionner afin de réduire le nombre d'accidents subis par les agents en intervention.

Tel a été l'objet de la double mission réalisée l'an dernier par l'IGEDD, d'une part, et le cabinet spécialisé Lombardi, d'autre part. Les conclusions du parangonnage mené par l'IGEDD comme celles de l'étude de la société Lombardi ont fait l'objet d'une présentation à la formation spécialisée en santé, en sécurité et en conditions de travail ministérielle le 27 juin 2023.

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)  
[www.ecologie.fr](http://www.ecologie.fr)

Arche sud SG/DRH/D/PSPP  
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 21 22

Sur la base de ces conclusions, et suite aux travaux d'un groupe de travail dédié, issu de la formation spécialisée ministérielle, associant les organisations syndicales, les responsables des DIR et des acteurs de la prévention, un plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR (2023-2027) a été établi. Ce plan, présenté pour avis à la formation spécialisée ministérielle le 22 décembre 2023, est désormais en cours d'exécution et embarque vos recommandations.

Ce plan, dont l'un des leviers est de nourrir un retour d'expérience, sur les accidents ainsi que sur les presque accidents significatifs et leurs suites, partagé par l'ensemble des personnels des DIR a notamment pour ambition d'enraciner et développer la diffusion et l'amélioration en continu de la culture de la prévention sur toute la chaîne des agents des DIR, jusqu'aux agents de terrain. Dans ce cadre, cette interrogation sur les modalités les plus appropriées pour irriguer de bout en bout des services une culture de prévention des risques professionnels englobera la levée des freins pour lesquels les agents ne portent pas toujours leur ceinture de sécurité.

Jacques CLÉMENT



Signature  
numérique de  
Jacques CLEMENT  
jacques.clement  
Date : 2024.05.31  
18:55:25 +02'00'